



CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE

Chemin des Crêts 9
1618 Châtel-St-Denis
021 948 81 21
secr.co.veveyse@edufr.ch
www.cov.ch

PROCES-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2022 ASSEMBLEE DES DELEGUES

Date jeudi 24 novembre 2022, 18h30
Lieu CO de la Veveyse (COV), Univers@lle
Excusés selon la liste des présences, annexée
Secrétaire Mme Sidonie Mory

Nouveau tractanda :

1. Ouverture de la séance / nomination des scrutateurs /
modification et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022
3. Point de situation : infos assainissement et agrandissement des bâtiments
Alpha – Bêta - Gamma – Delta
4. Suite du désenchevêtrement, séance avec la commune de Châtel-St-Denis
5. Avenir du COV – agrandissement et projet piscine
 - 5.1 Projet présenté par M. Frédéric Page, architecte
 - 5.2 Aspects financiers
 - 5.3 Poursuite des projets
6. Budget de fonctionnement 2023
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Rapport et préavis de la commission financière (Comfin)
 - 6.3 Discussion
 - 6.4 Approbation du budget de fonctionnement
7. Budget d'investissement 2023
 - 7.1 Présentation générale
 - 7.2 Message n°6 : crédit d'investissement pour l'assainissement de la toiture végétalisée du bâtiment Bêta CHF 130'000.00
 - a. proposition de retrait du message et du crédit
 - b. décision
 - 7.3 Message n°7 : crédit d'investissement pour le remplacement de 92 ordinateurs Imacs des 4 salles informatique CHF 130'000.00
 - a. présentation
 - b. rapport et préavis de la Comfin
 - c. discussion
 - d. décision
 - 7.4 Message n°8 : crédit d'investissement pour l'étude de projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment Bêta CHF 270'000.00
 - a. présentation
 - b. rapport et préavis de la Comfin
 - c. discussion
 - d. décision
 - 7.5 Message n°9 : crédit d'investissement pour l'étude de projet d'un nouveau bâtiment avec réfectoire scolaire et zone de pique-nique, ainsi que d'un local de détente CHF 250'000.00
 - a. présentation
 - b. rapport et préavis de la Comfin
 - c. discussion
 - d. décision

- 7.6 Message n°10 : crédit d'investissement pour l'avant-projet d'un nouveau bâtiment scolaire et administratif/technique CHF 190'000.00
 - a. présentation
 - b. rapport et préavis de la Comfin
 - c. discussion
 - d. décision
- 7.7 Message n°11 : crédit d'investissement pour études complémentaires / divers et imprévus pour la construction du futur complexe de piscines et halles de sport du Lussy (parcelle RF 448) CHF 90'000.00
 - a. présentation
 - b. rapport et préavis de la Comfin
 - c. discussion
 - d. décision
- 7.8 Rapport et préavis de la Comfin sur l'ensemble du budget d'investissement 2023
- 7.9 Discussion
- 7.10 Approbation du budget d'investissement
- 8. Divers
 - a. Informations du Président
 - b. Informations de la direction et de l'administration

1. Ouverture de la séance / nomination des scrutateurs / modification et approbation de l'ordre du jour

M. le Président, François Genoud, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués. Il excuse Mme Carole Angéloz et M. Gérard Buchs. Les autres délégués excusés sont mentionnés sur la liste des présences, jointe à ce document. Il souhaite une bienvenue particulière à Mme Stéphanie Giller, responsable des finances, M. Frédéric Page, architecte, ainsi qu'aux représentants de la presse, Mme Elodie Fessler pour La Gruyère et M. Stéphane Sanchez pour La Liberté.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont M. Pascal Delessert et Mme Carole Cordey.

Les 9 communes sont représentées, le nombre de voix s'élève à 44, majorité absolue à 23.

Le tractanda envoyé en date du 8 novembre 2022 a été modifié (nouvelle version affichée à l'écran) :

- 1 Nous avons fait une distinction concernant les objets d'investissement (différents messages), comme souhaité par les membres de la commission financière (comfin) ;
- 2 Point 7.2 : nous demandons le retrait du message n°6 : crédit d'investissement pour l'assainissement de la toiture végétalisée du bâtiment Bêta CHF 130'000.00. La décision de retrait du crédit d'investissement n'est pas prise par l'approbation de ce nouveau tractanda; cet objet sera soumis au vote.

Le tractanda modifié est accepté à l'unanimité par les délégués.

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022

Le procès-verbal a été modifié à la page 4, point 5b. Il s'agit de l'intervention de Mme Christine Varone et non de Mme Kimberly Castelberg, comme indiqué. Avec les excuses de Mme Sidonie Mory. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité ; remerciements à son auteure.

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

3. Point de situation : infos assainissement et agrandissement des bâtiments Alpha - Bêta - Gamma -Delta

M. Stéphane Pauli, Président de la Combât, annonce que les panneaux photovoltaïques fonctionnent sur les toits des bâtiments Alpha et Bêta. Nous avons déjà reçu une ristourne concernant l'énergie produite. Comme demandé lors d'une assemblée des délégués, nous avons prévu d'installer un système pour que les utilisateurs puissent être informés en direct de la production photovoltaïque.

Il reste encore à faire quelques adaptations concernant l'étanchéité du toit du bâtiment Bêta. Le plafond et les hottes de la salle d'économie familiale du bâtiment Delta ont été réparés. Un local de reprographie va être aménagé au rez du bâtiment Delta, sous l'escalier de gauche. Le local de rangement du bureau de l'adjoint sera ainsi utilisé. L'installation d'une cloison dans le secrétariat est à l'étude. Les factures finales du Groupe E ne sont toujours pas arrivées. Les comptes ne pourront vraisemblablement pas être bouclés avant le printemps 2023.

4. Suite du désenchevêtrement, séance avec la commune de Châtel-St-Denis

Nous connaissons un léger retard concernant le désenchevêtrement. Un projet de convention a été établi avec la commune de Châtel-St-Denis. Les points importants ont été développés et des modifications ont été apportées. Une séance s'est ensuite déroulée avec Maître Frédéric Hank. Sur le fond, cette convention convient du point de vue juridique. Nous devons cependant régler encore deux aspects formels :

- il est important juridiquement de prévoir une clause qui mentionne que si le projet futur était refusé, la commune de Châtel-St-Denis conserverait sa piscine. Les termes adéquats seront trouvés.
- le prêt LIM peut-il être conservé par l'ASSCOV ou transféré à la commune de Châtel-St-Denis ? La question a été posée au canton ainsi qu'à la confédération. Nous avons reçu une réponse du canton qui indique que le prêt LIM peut être transféré à la commune. Nous attendons sur un nouveau contrat.

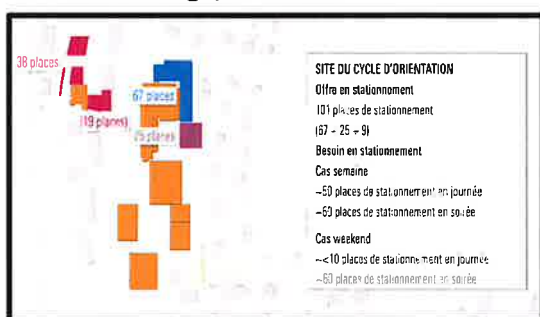
L'acte notarié pourra éventuellement être présenté lors de l'assemblée des délégués du 1^{er} mars 2023.

5. Avenir du COV – agrandissement et projet piscine

5.1 Projet présenté par M. Frédéric Page, architecte

M. Stéphane Pauli rend attentif que le projet de 2021 a évolué et que les besoins en m² ont augmenté, passant de 2500 m² à 3500 m² de plancher.

M. Frédéric Page, architecte



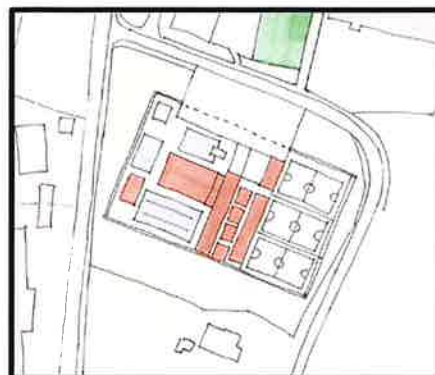
L'entreprise **Team +** a été mandatée pour analyser les besoins. Ses réflexions ont porté sur la mobilité douce, l'accès en transports publics, à pied, à vélo, les parkings existants et futurs, les zones vertes. Le parking de l'Univers@lle est surdoté en places de parc. Nous pourrions maintenir 67 places qui conviendraient aux besoins en journée ainsi que lors des soirées « spectacles » des Cultur@iles. Ces places libérées permettraient de créer un espace de loisirs pour nos

élèves. La route d'accès au CO, chemin des Crêts, sera réaménagée et arborisée.

Le bâtiment, qui accueille la piscine actuelle, sera déplacé vers la droite, côté route, permettant une circulation fluide entre les bâtiments Alpha, Delta, Gamma et Bêta. Il ne pourrait pas être surélevé de plus de 1.5 mètre si on veut respecter le PAD en vigueur.

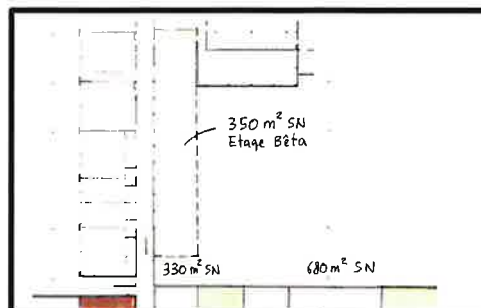
L'idée est de créer sur la **parcelle 448** une piscine et en dessus la salle de sport triple afin de maintenir un espace au sol qui pourrait être valorisé. La liberté de proposer un autre concept sera donnée aux participants du concours d'architecture. Celui-ci portera sur deux objets : le centre sportif et la nouvelle école primaire de la commune de Châtel-St-Denis (2^{ème} trimestre de 2023).

20 places de parc devront être créées à côté du centre sportif, les besoins étant couverts par les autres parkings à proximité. Les TPF vont aménager une ligne qui mènera les usagers vers le centre sportif du Lussy.



Bâtiment Bêta

- 1 création d'une cuisine supplémentaire d'économie familiale et d'un économat central pour les 3 cuisines
 - rez agrandissement de la salle des maîtres avec l'utilisation d'une salle de classe existante
 - 1^{er} extension et création de plusieurs salles spéciales ou de classe sur le préau actuel
- Le PAD devra être modifié : nous ne devons pas augmenter sur la hauteur mais au-devant du bâtiment.



Bâtiment central

Manquant de surface, M. Page propose de créer un bâtiment central qui accueillerait le réfectoire scolaire, la zone pique-nique et la zone détente. Nous pourrions, dans un proche avenir, construire ce bâtiment au milieu de la cour alpha et effectuer les transformations au bâtiment Bêta. Une exécution des deux projets permettrait de disposer de salles de classe supplémentaires et de proposer à nos élèves une zone pique-nique, souhaitée par de nombreuses familles.



Une exécution par étapes permettra aussi **d'affiner notre programme des locaux** pour la création du nouveau bâtiment (technique, administratif, scolaire) qui remplacera la piscine actuelle (2028-2029), en tenant compte de la future étude démographique.

5.2 Aspects financiers

Ils sont présentés par M. Stéphane Pauli.

A charge de la commune de Châtel-St-Denis

Nouvelle école primaire, y.c voirie	9'000'000.00
Adaptation voirie (chemin de Crey Derrey)	2'000'000.00
	<u>11'000'000.00</u>

A charge du de l'ASSCOV

Parcelle 448	
Centre de natation (au rez) (*6 millions de subvention, à confirmer)	29'000'000.00
Salle de sport triple (superposée, à l'étage) (*1 million de subvention, à confirmer)	<u>12'000'000.00</u>
	41'000'000.00
Bâtiment Bêta	
Transformations intérieures (salle EF, économat, salle des maîtres)	1'800'000.00
Agrandissement (création de salles spéciales ou de classe sur le préau)	2'800'000.00
Réaménagement espaces extérieurs	<u>900'000.00</u>
	5'500'000.00

Pavillon cour Alpha	
Création d'une cantine scolaire + zone pique-nique	5'000'000.00
Réaménagement espaces extérieurs	<u>1'000'000.00</u>
	6'000'000.00
Nouveau bâtiment	
Reconstruction y compris transformations du garage Gamma (locaux techniques)	25'500'00.00

Budget d'études 2023

1) CONCOURS CENTRE DE NATATION, SALLE TRIPE ET ECOLE PRIMAIRE	450 000.00
2) ETUDE DU PROJET TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT BATIMENT BETA	270 000.00
Honoraires et frais architectes et ingénieurs	
3) ETUDE DU PROJET NOUVEAU BATIMENT REFECTOIRE / PICNIC / DETENTE	250 000.00
Honoraires et frais architectes et ingénieurs	
4) AVANT-PROJET NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE	190 000.00
Honoraires et frais architectes et ingénieurs	
5) ETUDES COMPLEMENTAIRES / DIVERS ET IMPREVUS	90 000.00
TOTAL TTC	1 250 000.00

Nous avons actuellement un disponible de CHF 514'000.00 (non compris les frais d'honoraires de Me Hank) sur le crédit d'investissement de CHF 600'000.00, approuvé en 2021.

5.3 Poursuite des projets

Le planning d'intention est présenté par M. Page

Phase 1 programme parcelle RF 448

2023	organisation du concours d'architecture : piscine et salle de sport triple + école primaire de Châtel-St-Denis (à rediscuter)
2024	mise à l'enquête
2025	obtention du permis de construire des bâtiments
2026-2027	préparation, exécution
2028	3 ^{ème} trimestre, mise en service

Phase 1 programme pavillon cour + bâtiment Bêta / programme CO

2023	1 ^{er} trimestre, avant-projet
2023	2-3-4 ^{ème} trimestres, étude du projet
2024	4 ^{ème} trimestre, devis général et validation du crédit de construction + dépôt mise à l'enquête
2024	2 ^{ème} trimestre, obtention du permis de construire des bâtiments
2024-2025	préparation, exécution
2025	4 ^{ème} trimestre, mise en service

Phase 1 programme nouveau bâtiment programme CO

2023-2026	avant-projet, études complémentaires
2026	4 ^{ème} trimestre devis général et validation du crédit de construction + dépôt mise à l'enquête
2027	2 ^{ème} trimestre, obtention du permis de construire des bâtiments
2027-2030	préparation, exécution
2030	3 ^{ème} trimestre, mise en service

M. Marc Fahrni remercie pour la présentation. Nous allons bientôt terminer le désenchevêtrement et nous allons refaire un concours d'architecture avec la commune de Châtel-St-Denis. Quel est l'intérêt de faire un concours ensemble ?

- Une question de proximité, de coûts, nous aurions une collaboration uniquement mais pas de bâtiments ensemble.

Il trouve dommage de sacrifier une cour pour construire ce nouveau bâtiment. Est-ce que pour limiter les coûts nous n'aurions pas avantage à prévoir le réfectoire dans le bâtiment de la piscine actuelle ?
- *Nous avons besoin de surfaces et il fallait trouver une solution sur le site, le futur bâtiment ne pourra pas tout contenir. Nous allons garder de l'espace extérieur. 3500 m² correspondent à tous les besoins selon la volonté de la Combât (en tenant également compte du conservatoire et de l'atelier jeunesse). Dans 3 ans, ce programme va être confirmé.*

M. Thierry Bavaud rend attentif que la centrale de chauffe va bientôt arriver à son maximum. Une modification doit être faite. Il se demande si construire une école primaire à côté de la centrale de chauffe est une bonne idée.

Il n'est pas exclu que cette école voie le jour de l'autre côté, sur la parcelle 448. Une discussion doit avoir lieu avec la commune de Châtel-St-Denis. Nous n'avons pas d'information à l'heure actuelle. Il est certain que nous devons avoir un accès à la centrale de chauffe chaque semaine pour la vider.

M. Laurent Menoud

- Rejoint la préoccupation de M. Fahrni avec cette idée de faire un concours commun avec la commune de Châtel-St-Denis, le désenchevêtrement des bâtiments étant quasi terminé.
Nous avons un réel intérêt à organiser un concours commun pour ces objets. Personne ici ne souhaite repartir dans un désenchevêtrement.
- Se demande pourquoi nous ne pourrions pas optimiser le PAD n° 20, CO de Châtel-St-Denis et modifier la hauteur du nouveau bâtiment.
Nous pouvons faire modifier le PAD mais cette démarche prend beaucoup de temps. Nous pouvons déjà monter le bâtiment de 1.5 mètre. La zone parking sous le bâtiment Gamma sera dédiée aux locaux pour la conciergerie.
- Pourquoi ne pas passer par un concours d'architecture pour le projet sur le site du COV (réfectoire, nouveau bâtiment). Nous pourrions faire une approche globale et non pas par étapes.
La grande difficulté c'est que le nouveau bâtiment que nous allons créer à la place de la piscine actuelle ne va pas être construit avant 2028. D'ici là, les besoins auront changé.

M. Francois Pilloud se demande si c'est réalisable une piscine surmontée d'une salle de sport triple ?
M. Page a des références (à Zürich notamment). Il rend attentif toutefois que le concours d'architecture est ouvert et que les concurrents auront la liberté de proposer autre chose que présenté.

6. Budget de fonctionnement 2023

6.1 Présentation

M. Eric Berthoud relève que Mme Giller s'est impliquée dans l'élaboration des budgets 2023 et qu'il est très satisfait du travail effectué. Elle découvre le MCH2. Présenter les comptes 2022 et à côté le budget 2023 aurait nécessité trop de temps et d'énergie pour son établissement. En effet, la Comfin avait demandé lors des budgets 2022 de fournir plus de détails avec les divers comptes. Le choix a été fait de ne pas les présenter comme cela cette année.

6.2 Rapport et préavis de la commission financière (Comfin)

M. Laurent Menoud lit le rapport de la Comfin, repris ci-dessous :

« Lors de la séance le 15 novembre, la commission financière a été reçue par Mme Nicole Tille, membre du comité, Mme Stéphanie Giller, comptable et M. Éric Berthoud, administrateur.

En préambule, nous relevons la qualité du travail effectué pour le budget de fonctionnement et la disponibilité des collaborateurs pour nous fournir les informations.

Sur la base de l'expérience vécue lors de la préparation de ce rapport, la commission financière propose quelques améliorations dans le processus de travail. En effet, la mise à disposition des documents s'est faite relativement tardivement, soit 1 jour avant l'envoi aux délégués, mais après le comité directeur.

De plus, les dernières informations nous sont parvenues le vendredi 17 novembre, alors que des exécutifs attendent notre rapport pour prendre position. Étant tous miliciens, il est compliqué de pouvoir répondre à ces attentes, dans les conditions précitées.

Afin d'améliorer la situation, la commission financière propose qu'un rétroplanning soit établi avant chaque assemblée des délégués et que de la marge de manœuvre soit à disposition, de manière planifiée et anticipée : cela permettra à la commission financière et aux autres organes de se prononcer beaucoup plus tôt, et permettre ainsi une préparation sereine de l'assemblée des délégués.

Un autre point d'amélioration concerne la préparation de l'ordre du jour et la mise en pratique des principes de décisions, surtout en ce qui concerne les investissements et le budget qui est lié. **En effet, selon demande du Service des Communes, chaque demande d'investissement doit faire l'objet d'une décision spécifique et séparée, c'est pour cette raison que nous avons demandé la modification du tractanda.**

Le budget de fonctionnement 2023 (plus précisément du « compte de résultat ») présente un montant de 14'176'949.05 CHF, dont 9'186'572.85 CHF à charge des communes soit 64.8 %.

Le document présenté, ainsi que les commentaires permettent de comprendre les éléments faisant partie de ce budget. Néanmoins, bien que nous ayons été informés que les changements en lien avec MCH2 et l'outil de gestion comptable ont eu lieu, il est compliqué de comparer les comptes 2021, le budget 2022 ainsi que le budget 2023. La situation sera en principe corrigée pour les prochains exercices. Néanmoins, il apparaît que les dépenses sont sous contrôle et la part à charge des communes reste dans l'ordre de grandeur des montants de l'année précédente.

Pour la ligne 3132.00, « mandat président commission de projet », 40'000.00 CHF : la commission financière propose que ces dépenses soient intégrées dans les projets eux-mêmes. S'agissant d'un contrat de mandat, il est pris note du statut d'indépendant, que les heures sont payées sur la base de décomptes qui sont contrôlés. Vu les volumes estimés (env. 380 h sur l'année), la commission financière encourage le comité à gérer et anticiper le risque si la personne responsable allait ne pas être disponible pour assurer son mandat.

En conclusion, pour le budget de fonctionnement 2023, la commission financière donne son préavis favorable.

6.3 Discussion

M. François Genoud tient à revenir sur certains points concernant le rapport établi par la Comfin.

1. Retroplanning / procédure budgétaire (au nom du CO)

- Il partage l'avis de la Comfin
- Dans ce contexte : depuis plus d'une année, nous avons entrepris une démarche de réorganisation, tant de l'administration que des organes politiques, ainsi que de leur coordination.
- Cette réorganisation porte ses fruits et les portera encore de manière substantielle à court terme. Le calendrier général élaboré la semaine dernière en tient notamment compte.

2. Implication de la Comfin (à titre personnel)

- Après discussion informelle avec M. Laurent Menoud, M. Genoud souscrit à l'idée que pour ce projet d'une telle envergure, les suggestions avisées, par exemple de la Comfin, doivent être entendues, voire prises en compte, mais de manière informelle.
- A discuter au préalable avec le comité d'école et cas échéant, à voir selon quelles modalités.

Le Comité d'école a prévu de siéger le jeudi 15 décembre 2022 avec, comme objectif prépondérant l'organisation renforcée des commissions et des organes décisionnels, leur gestion et leurs visées précises. Des informations seront transmises lors de l'assemblée des délégués extraordinaire prévue le 1^{er} mars 2023.

3. Attributions Comfin

Dans toute séance ou document officiel, la commission ne peut excéder ses attributions légales essentiellement d'ordre financier (cf. Loi sur les Communes LCo / Loi sur les finances LFC). Elle est un organe important, mais de préavis, et ne peut donc consister en un pouvoir, encore moins en un

contrepouvoir, sans quoi nous aurions un sérieux problème de gouvernance... D'autant plus que l'exécutif et le législatif de notre association sont constitués des 9 mêmes communes. Il faut s'éviter des sources de tension par rapport à ces prérogatives, tensions que l'on connaît quelquefois dans le cadre des Conseils généraux.

4. Projet

Il faut relativiser quelque peu les choses : il est normal qu'il y ait débat, discussion et même émotion lorsqu'on parle d'un projet d'une telle ampleur, comme sans doute jamais vu dans notre district, mais projet pour tout le district, bien au-delà du seul aspect scolaire. Pour rappel les échanges nombreux pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse ainsi que les débats animés pour les homes de notre district.

M. François Genoud souhaite une:

- amélioration efficiente des procédures au CO pour atteindre une sérénité ;
- collaboration avec la Comfin, y compris sur le fond inofficiellement, mais dans le respect du cadre dans les occurrences officielles.
- prise en compte de la vision globale, technique et financière par la Commission infrastructure de l'ACV pour l'ensemble des associations du district.
- possibilité pour la Combât de travailler à fond en 2023 sur le projet, avec validation des crédits n°8-9-10 et validation de l'acte notarié en début d'année prochaine.

A ce stade, malgré quelques détails de fonds et relationnels, la Combât et le Comité d'école ont répondu aux demandes de l'assemblée des délégués de novembre 2021, à savoir l'aboutissement du désenchevêtrement des bâtiments et un avant-projet chiffré.

6.4 Approbation du budget de fonctionnement

Pour	44
Contre	0
Abstentions	0

7. Budget d'investissement 2023

7.1 Présentation générale

7.2 Message n°6 : crédit d'investissement pour l'assainissement de la toiture végétalisée du bâtiment Bêta CHF 130'000.00

- a. proposition de retrait du message et du crédit
- b. décision

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

7.3 Message n°7 : crédit d'investissement pour le remplacement de 92 ordinateurs Imacs des 4 salles informatiques CHF 130'000.00

- a. présentation
- b. rapport et préavis de la Comfin

Il est pris note de la volonté d'effectuer des achats groupés et « par vagues ». Cela permettra certainement de pouvoir disposer des ordinateurs sur une plus longue période que l'amortissement comptable prévu sur 4 ans. A relever que le message devrait mentionner que les frais financiers seront comptabilisés au plus tôt dès 2024, une fois les dépenses effectuées (principe de l'activation l'année suivant le bouclage)

La commission financière donne son préavis favorable.

- c. discussion

Le choix s'est porté sur des IMacs car le matériel est fiable, très peu de soucis. Sur les 92 acquis en 2011, nous avons dû n'en changer que 3.

d. décision

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

7.4 Message n°8 : crédit d'investissement pour l'étude de projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment Bêta CHF 270'000.00

a. présentation

b. rapport et préavis de la Comfin

Suite à la réception des informations de la part de l'architecte et du chef de projet, les prestations concernent les phases SIA 3 « Étude du projet » soit :

4.31 Avant-projet (partiel)

4.32 Projet de l'ouvrage

4.33 Procédure de demande d'autorisation, jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Les détails du montant sont les suivants :

Hon. arch.: CHF 145'700.- HT

Hon. ing.: CHF 95'000.- HT

Frais arch. + ing.: CHF 10'000.- HT

La Comfin relève l'importance de disposer de ces informations dans les messages et bien avant, afin de pouvoir préparer les décisions de l'assemblée. A relever que le message devrait mentionner que les frais financiers seront comptabilisés au plus tôt dès 2024, une fois les dépenses effectuées (principe de l'activation l'année suivant le boucllement). En revanche, la Comfin ne dispose pas d'information quant à l'organisation future de la construction en lien avec les marchés publics. Nous demandons que la gestion de projet clarifie ce sujet dès le départ (p. ex. entreprise générale).

Concernant le fond, ce message fait partie d'un ensemble comprenant le poste « budget d'études » selon document remis ; il en résulte un montant global TTC de 1'250'000 CHF, dont certaines dépenses font l'objet de messages pour cette assemblée, alors qu'un crédit de 600'000 CHF a déjà été voté précédemment. Concernant ce dernier crédit, la Comfin a pris acte que les dépenses effectuées sont de l'ordre de 100'000 CHF.

A ce stade, la Comfin a pu consulter le planning d'intention, qui se veut ambitieux. Les montants à engager dans le futur ont aussi été communiqués. **Ayant pris note de la décision du comité de ne pas informer, à ce stade, des estimations financières, la Comfin insiste sur l'importance de la planification financière, de la communication et la transparence pour ces projets d'envergure.**

Nous notons également la nécessité de disposer de PAD mis à jour pour les différentes zones concernées. A ce stade, la Comfin demande que les réflexions se fassent de manière ouverte et dans une logique de développement sur de nombreuses années. Il va de soi que le voisinage doit être pris en compte, mais il est primordial que les futurs PAD permettent un développement harmonieux et optimisé dans les zones concernées. Pour revenir à l'objet du message N° 8, la Comfin donne son préavis favorable tout en souhaitant que les principes de la procédure soient clarifiés, par rapport aux exigences de la législation des marchés publics.

c. discussion

d. décision

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

7.5 Message n°9 : crédit d'investissement pour l'étude de projet d'un nouveau bâtiment avec réfectoire scolaire et zone de pique-nique, ainsi que d'un local de détente CHF 250'000.00

a. présentation

b. rapport et préavis de la Comfin

Suite à la réception des informations de la part de l'architecte et du chef de projet, les prestations concernent les phases SIA 3 « étude du projet » soit

4.31 Avant-projet (partiel)

4.32 Projet de l'ouvrage

4.33 Procédure de demande d'autorisation, jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Les détails du montant sont les suivants :

Hon. arch.: CHF 135'200.- HT

Hon. ing.: CHF 88'000.- HT

Frais arch. + ing.: CHF 9'000.- HT

La Comfin relève l'importance de disposer de ces informations dans les messages et bien avant, afin de pouvoir préparer les décisions de l'assemblée.

A relever que le message devrait mentionner que les frais financiers seront comptabilisés au plus tôt dès 2024, une fois les dépenses effectuées (principe de l'activation l'année suivant le boucllement). Les commentaires émis précédemment, soit le manque d'information sur la suite du projet et l'organisation future de la construction par rapport aux marchés publics, et également l'importance de la mise à jour du PAD et la communication, restent primordiaux.

En conclusion, la Comfin donne son préavis favorable tout en souhaitant que les principes de la procédure soient clarifiés, par rapport aux exigences de la législation des marchés publics.

c. discussion

d. décision

Pour	36
Contre	0
Abstentions	8

7.6 Message n°10 : crédit d'investissement pour l'avant-projet d'un nouveau bâtiment scolaire et administratif/technique CHF 190'000.00

a. présentation

b. rapport et préavis de la Comfin

Suite à la réception des informations de la part de l'architecte et du chef de projet, les prestations concernent les phases SIA 3 « étude du projet » soit 4.31 avant-projet (partiel)

Les détails du montant sont les suivants :

Hon. arch.: CHF 104'400.- HT

Hon. ing.: CHF 65'000.- HT

Frais arch. + ing.: CHF 7'000.- HT

La Comfin relève l'importance de disposer de ces informations dans les messages et bien avant, afin de pouvoir préparer les décisions de l'assemblée.

A relever que le message devrait mentionner que les frais financiers seront comptabilisés au plus tôt dès 2024, une fois les dépenses effectuées (principe de l'activation l'année suivant le boucllement).

A nouveau, la Comfin ne dispose pas d'info sur la suite du projet quant à l'organisation future de la construction par rapport aux marchés publics. Nous demandons que la gestion de projet clarifie ce sujet dès le départ : concours, entreprise générale, etc.

De plus, les commentaires émis précédemment, soit l'importance de la mise à jour du PAD et la communication, restent primordiaux.

En conclusion, la Comfin donne son préavis favorable tout en souhaitant que les principes de la procédure soient clarifiés, par rapport aux exigences de la législation des marchés publics.

c. discussion

d. décision

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

7.7 Message n°11 : crédit d'investissement pour études complémentaires / divers et imprévus pour la construction du futur complexe de piscines et halles de sport du Lussy (parcelle RF 448) CHF 90'000.00

a. présentation

M. François Genoud, président, propose le retrait du crédit d'investissement.

b. rapport et préavis de la Comfin

Cette demande anticipe un dépassement des dépenses pour le crédit de 600'000 CHF précédemment voté. La Comfin s'interroge sur le timing de cette demande, sachant que les dépenses actuelles sont de l'ordre de 100'000 CHF, ce qui laisse une marge de manœuvre de 500'000 CHF.

Tenant compte du règlement des finances, mentionnant à son article 6 – crédit additionnel, que le comité est compétent pour décider d'un dépassement de 10%, la Comfin recommande d'utiliser tout d'abord le crédit de 600'000 CHF dans sa totalité, d'effectuer un suivi régulier des dépenses et des engagements financiers, d'en informer la Comfin et revenir vers les délégués avec un montant avéré et discuté avec la Commune de Chatel-St-Denis.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne son préavis défavorable pour ce crédit additionnel.

c. discussion

e. décision

- Acceptez-vous que nous votions pour le retrait du crédit ?

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

- Acceptez-vous de retirer le crédit ?

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

7.8 Rapport et préavis de la Comfin sur l'ensemble du budget d'investissement 2023
Cf. point 6.2

7.9 Discussion

7.10 Approbation du budget d'investissement

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

8. Divers

a. Informations du Président

Le 15 décembre 2022, nous avons une séance avec le comité d'école. Des informations seront données lors de la prochaine assemblée des délégués.

b. Informations de la direction et de l'administration

/

Divers

M. Marc Fahrni trouverait utile que les budgets soient affichés à l'écran.

Il souhaiterait, comme déjà évoqué lors d'une séance, suite à l'acquisition de matériel de qualité pour la salle média, que nos élèves puissent réaliser un petit film de présentation de sa commune.

M. Stéphane Simonet acquiesce. Le projet sera repris lors du retour de M. Grégoire Dewarrat, en congé sabbatique pour 2022-2023. A donner la suite qu'il convient.

Mme Noémie Berthoud adresse ses remerciements à la Combât, au comité d'école, aux délégués. La tenue de la séance était délicate pour aborder certains sujets. Elle apprécie le fait que tout le monde dans cette salle se soit apaisé et que la séance ait pu se dérouler dans le calme et le respect. Il est important de collaborer et d'avoir une vision globale.

M. Francois Genoud remercie Noémie pour ses mots justes et bienveillants. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour cette assemblée ainsi que la Comfin, le comité d'école et les délégués pour leur participation active.

Fin de la séance : 20h30

Le Président :


François Genoud

La Secrétaire :


Sidonie Mory